

Phytothérapie : utiliser et produire ses extraits de plantes

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les procédés d'action des extraits de plantes.
- Identifier les actions de chaque extrait fermenté, tisane et autre.
- Assimiler le processus de fabrication de ces divers produits.

CONTENU

Jour 1 :

- Fonctionnement plante et sol (technique de la bio-électronique de Vincent).
- Stratégies réactionnelles de la plante face aux agressions (diagnostic foliaire).
- Présentation des Extraits fermentés (EF), tisanes et autres à utiliser.
- Associations possibles et proscrites d'EF, tisanes, Huiles Essentielles (HE), Cuivre, Souffre...

Jour 2 :

- La fabrication de A à Z des Extraits Fermentés, Tisanes, et autres.
- Travail pratique : évaluer la qualité de son extrait fermenté (Ph, potentiel redox, conductivité).
- Analyser les mesures réalisées pour déterminer la fin de fermentation (étude de courbes).
- Les protocoles simples et d'associations en phytothérapie.
- Etude de cas concrets : retours d'expérience des participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques en salle, échanges stagiaires/intervenant.
- Présentation avec diaporama, vidéoprojecteur et paperboard.
- Travaux pratiques : mesures d'Extraits Fermentés (Conductimètre, rédox-mètre, pH mètre...), étude en sous-groupe.
- Supports papiers fournis et QCM d'évaluation des acquis et des compétences.

Moyens matériels :

Optionnel : un échantillon de terre et un extrait fermenté à apporter par stagiaire, afin d'y effectuer des mesures.

INFOS PRATIQUES

Lieu : A proximité de Nice.

Date : lundi et mardi 14 et 15 février 2022.

Durée : 14 heures.

Horaires : 9h00 - 17h00.

Repas : tiré du sac.

Intervenant(s) : Patrick GOATER formateur et ancien producteur de purins pour SAS Purin d'Ortie et Cie.

Responsable de formation : Mélanie DESGRANGES, animatrice conseillère en productions végétales, agribio06.melanie@bio-provence.org ou 06 66 54 07 96.

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet.

Prérequis : Aucun

Tarif :

- Prise en charge par les fonds VIVEA selon éligibilité (vérifier la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa). Pour plus d'informations, consulter nos CGS.
- 300 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.
- 240 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : *En amont* : analyse des besoins. *En cours* : recueil des attentes. *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?
Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription :** 09/02/2022
- **Validation de l'inscription :** via le formulaire suivant <https://forms.gle/Tt8YFGd68p3gu3mM7>, se référer aux CGS pour les informations complémentaires.
- **Nombre de stagiaires :** maximum 15, avec un minimum de 7 pour que la formation soit maintenue.
- **Délais d'annulation :** le stagiaire peut annuler jusqu'à 24h avant le début de la formation. Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour tout porteur de PSH, nous contacter.**